

Initiatives ministérielles

reux, mais je crois qu'elles sont équitables, nécessaires et raisonnables.

Et que fait en outre ce projet de loi dont nous sommes présentement saisis, monsieur le Président? Il vise à instaurer quatre mesures annoncées dans le Budget de février dernier. En 1990-1991 et en 1991-1992, les transferts de financement des programmes établis, FPE, ces programmes par habitant seront maintenus à leur niveau de 1989-1990. Cela signifie qu'ils augmenteront au même rythme que la population de chaque province, soit d'environ 1 p. 100 à l'échelle nationale.

• (1200)

Les transferts fédéraux en espèces seront réduits d'environ 870 millions de dollars en 1990-1991 et de 1 milliard 540 millions en 1991-1992. En 1992-1993, le financement des programmes établis recommencera à croître au même rythme que le produit national brut, diminué de trois points, conformément à l'annonce faite dans le budget d'avril 1989. Cette modification du programme de financement des programmes établis représente moins de 1.0 p. 100 de l'ensemble des recettes provinciales en 1990-1991, et un peu plus de 1.0 p. 100 en 1991-1992.

Outre le financement des programmes établis, le gouvernement fédéral offre également aux provinces à faibles revenus une assistance appréciable afin de les aider à fournir des services publics, notamment les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, par l'entremise du programme de péréquation. Les transferts de péréquation ont enregistré une forte hausse ces dernières années, passant de plus de 5 milliards de dollars en 1984-1985, à près de 8 milliards en 1989-1990. Ils dépassent le financement des programmes établis au premier rang des formes d'aide fédérale dans les provinces de l'Atlantique. Les paiements de péréquation aux provinces à revenus inférieurs ne sont pas touchés par le budget, monsieur le Président. Ils devraient augmenter d'environ 6 à 7 p. 100 par année au cours des deux prochains exercices, soit à peu près le même rythme de croissance que l'économie nationale. Combinés, les transferts de financement de programmes établis de péréquation devraient s'élever à plus de 27 milliards de dollars en 1990-1991.

Au cours des deux prochaines années, la progression des transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada, ou RAPC sera limitée à 5 p. 100 par année dans les provinces qui sont en meilleure posture financière, c'est-à-dire l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les autres provinces, qui reçoivent des paiements fédéraux de péréquation, ne seront pas soumises à ce plafonnement de la croissance des transferts. Elles continueront d'avoir accès sans restriction à l'aide financière du fédéral afin de faire face à l'augmentation éventuelle des dépenses admissibles au partage dans le cadre

du RAPC. Cette mesure n'aura qu'une incidence marginale sur le soutien financier global de 5,5 milliards de dollars offert aux provinces, et ne touchera que les provinces ayant une assise financière plus solide. Les 3 milliards destinés à ces provinces pourront croître de 150 millions par année. Ces sommes continuent de représenter, vous vous en souviendrez, monsieur le Président, un important engagement de la part du fédéral et, sans équivoque, des déboursés très importants. L'instauration de cette mesure prévoit la reprise du régime actuel le 1^{er} avril 1992.

Le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, ou PSEMC, a été annulé à partir de minuit, le 19 février 1990. Les dispositions de cessation et de protection seront mises en oeuvre par le biais de modifications de la loi du règlement de ce programme. Son arrêt, soit la dernière subvention fédérale dépendant de la demande et sans plafond, une forme de subvention très particulière, devrait engendrer des économies de l'ordre de 50 millions en 1990-1991 et de 125 millions en 1991-1992.

Quant aux transferts au titre de la Loi sur les transferts d'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, en 1990-1991 et 1991-1992, ils ne dépasseront pas leur niveau de 1989-1990. Cette mesure devrait réduire les dépenses projetées de 16 millions, en 1990-1991, et de 34 millions en 1991-1992.

[Traduction]

Monsieur le Président, il s'agit là de mesures modérées, mais nécessaires. Le plan de contrôle des dépenses touche un large éventail de programmes.

Les transferts aux provinces sont trop importants pour ne pas y être inclus. Ce plan nous aidera à traverser cette période et à nous maintenir sur une trajectoire de réduction du déficit—de 30,5 milliards de dollars cette année à 28,5 milliards de dollars l'an prochain, ou 26,7 milliards de dollars, si l'on exclut les frais d'instauration de la TPS.

Nous réduirons ce déficit de moitié—à 14 milliards de dollars—en trois ans, puis à 10 milliards de dollars l'année suivante. Cela signifie que d'ici cinq ans, le gouvernement commencera à rembourser ses obligations et bons du Trésor. Le pays aura alors le champs libre pour réduire sensiblement sa dette. Le défi à relever au cours de la période critique que nous devons traverser sera de ne pas faiblir dans notre lutte contre l'inflation et l'endettement.

Monsieur le Président, en persévérant, la perspective d'inflation réduite deviendra une réalité et notre déficit sera maîtrisé. Ce faisant, nous nous assurerons d'un meilleur contrôle de notre destinée et d'une plus grande marge de manoeuvre pour édifier le genre de Canada que nous souhaitons pour nous-même et pour les prochaines générations. Donc, allons de l'avant.